



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute (sans public).

Date : Lundi 4 mai 2020 à 19 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute et conférence téléphonique.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultations publiques
4. Adoption du procès-verbal des séances du Conseil tenues au cours du mois d'avril 2020 :
 - 4.1. Séance ordinaire du 6 avril 2020
 - 4.2. Séance extraordinaire du 20 avril 2020
5. Résumé de la correspondance d'intérêt public
6. Période d'informations et de questions
7. Administration générale :
 - 7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Motion de remerciements – Dons au Centre d'Entraide d'Argenteuil et à l'école élémentaire Laurentienne et implication bénévole
 - 7.3. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 6 341 003 du cadastre du Québec et mandat au cabinet DHC Avocats inc.
 - 7.4. Mandats de services professionnels dans le cadre de l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 6 341 003 du cadastre du Québec pour le prolongement de l'avenue Barron
8. Trésorerie :
 - 8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 4 mai 2020
 - 8.2. Réserve d'une somme de 30 000 \$ à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté accumulé au 31 décembre 2019 afin de se préparer aux obligations financières des prochaines élections
9. Greffe :
10. Réglementation :
 - 10.1. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 650 000 \$ pour des travaux de modernisation du réseau d'éclairage pour convertir les luminaires de rue au DEL dans l'ensemble de la ville
 - 10.2. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute
 - 10.3. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les normes relatives aux conteneurs à l'article 4.6.1



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.4. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les fermettes de l'article 3.10

10.5. Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1,5 M\$ pour des travaux de développement, de prolongement et d'amélioration des réseaux de sentiers et de pistes cyclables dans l'ensemble de la ville:

10.5.1. Avis de motion

10.5.2. Dépôt d'un projet de règlement

11. Ressources humaines :

11.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire

11.2. Nomination au poste de Contremaître, Travaux publics et autorisation de signature du contrat de travail

11.3. Autorisation de signer la lettre d'entente numéro SL2211_2020-02 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2211 (cols bleus) et la Ville de Lachute

12. Travaux publics / Génie :

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur de la Sécurité incendie pour le mois de mars 2020

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois de mars 2020

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2020

15. Loisirs :

16. Affaires diverses :

17. Deuxième période de questions

18. Levée de la séance



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Présents sur place : Le maire Monsieur Carl Péloquin, Monsieur Benoît Gravel, directeur général, et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville,

et

Présents par téléphone : Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer,

formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

173-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec la modification suivante :

Le point 16.1. est ajouté :

« 16.1. Construction de deux nouvelles rues dans le secteur de la rue Georgette-Laurin – Entente sous l'égide du règlement 2013-758 – Abrogation de la résolution 153-04-2020 ».

-Adopté

3. Consultations publiques

4. Adoption du procès-verbal des séances du Conseil tenues au cours du mois d'avril 2020 :

4.1. Séance ordinaire du 6 avril 2020

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

174-05-2020

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

4.2. Séance extraordinaire du 20 avril 2020

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

175-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

5. Résumé de la correspondance d'intérêt public

Rapport de correspondance - Séance du 4 mai 2020		
Date	Provenance	Sujet
21 avril 2020	Madame Diane Labbé, directrice de l'information financière et du financement, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Approbation du règlement numéro 2020-817-1 de la Ville de Lachute pour un emprunt additionnel de 350 000 \$ (Règlement modifiant le règlement 2019-817 décrétant un emprunt et une dépense de 400 000 \$ pour des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 750 000 \$).
21 avril 2020	Madame Diane Labbé, directrice de l'information financière et du financement, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Approbation du règlement numéro 2020-829 de la Ville de Lachute pour un emprunt de 300 000 \$ (Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 300 000 \$ pour des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue Georgette-Laurin).
27 avril 2020	Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC d'Argenteuil	Adoption de la résolution 20-04-133 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute: conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil du règlement numéro 2020-739-77 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les fermettes dans la zone Va-501);



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

		<p>Adoption de la résolution 20-04-134 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute: conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil du règlement numéro 2020-739-83 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les immeubles de 6 logements dans la zone Hb-318);</p> <p>Adoption de la résolution 20-04-135 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute: conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil du règlement numéro 2020-740-18 amendant le règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de définir les normes de lotissement pour les immeubles de 6 logements dans la zone Hb-318);</p> <p>Adoption de la résolution 20-04-136 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute: conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil du règlement numéro 2020-739-82 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage i1 entreprises à caractère technologique dans la zone In-237);</p> <p>Adoption de la résolution 20-04-137 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute: conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil du règlement numéro 2020-739-84 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Hc-200-1 à même une partie des zones Hb-207 et Cb-205).</p>
--	--	--

6. Période d'informations et de questions

Le maire précise qu'il y a toujours peu de cas de gens atteints de la COVID-19 dans Argenteuil mais rappelle aux citoyens de demeurer vigilants et de respecter les consignes de la Santé publique. Il demande également aux commerces et institutions de continuer dans le même sens.

Le maire mentionne également que l'écocentre est ouvert depuis jeudi dernier et invite les citoyens à consulter le site Web de la Ville pour connaître les jours et heures d'ouverture. Il informe la population que la Ville est à préparer la reprise



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

de certains services et attend les consignes du gouvernement pour déterminer s'il y aura ou non un camp de jour cet été.

Il rappelle que le Service de développement économique de la MRC d'Argenteuil fait beaucoup de référencement et d'accompagnement pour les programmes mis en place par les gouvernements et qu'à ce jour, environ une dizaine d'entreprises ont pu bénéficier de ces programmes. De plus, il mentionne qu'une entreprise locale fabrique des visières et que la Ville de Lachute a déjà commandé une centaine de visières pour ses besoins.

Finalement, le maire rappelle aux citoyens que les feux à ciel ouvert sont interdits et qu'ils doivent communiquer avec la Direction de la Sécurité incendie pour obtenir un permis à cet effet au 450-562-3781, poste 268.

Par la suite, le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes ayant acheminé leurs questions par courriel. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

7. Administration générale :

7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le rapport du directeur général de la Ville concernant l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 6 avril 2020 est déposé au Conseil.

7.2. Motion de remerciements – Dons au Centre d'Entraide d'Argenteuil et à l'école élémentaire Laurentienne et implication bénévole

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 qui sévit depuis plusieurs semaines au Québec;

CONSIDÉRANT les répercussions de cette crise sanitaire au niveau de la situation socio-économique de notre communauté;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte difficile, les banques alimentaires de la région d'Argenteuil reçoivent beaucoup de demandes de citoyens dans le besoin;

CONSIDÉRANT le versement d'une somme de 5 000 \$ par le Club Richelieu de Lachute au Centre d'Entraide d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT le versement d'une somme de 5 000 \$ par la Fondation du Club Richelieu au Centre d'Entraide d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT le versement d'une somme 15 000 \$ par l'Église St-Paul's de Dunany au Centre d'Entraide d'Argenteuil ainsi que le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'école élémentaire Laurentienne;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT la solidarité dont ont fait preuve de nombreux organismes ou citoyens en donnant bénévolement du temps pour supporter les organismes communautaires et les services essentiels;

En conséquence; il est:

176-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal de la Ville de Lachute remercie le Club Richelieu de Lachute, la Fondation du Club Richelieu ainsi que l'Église St-Paul's de Dunany, et souligne, en son nom ainsi qu'au nom de l'ensemble des Lachutoises et Lachutois, leur geste empreint de générosité, de solidarité et d'humanisme envers les citoyens de la région d'Argenteuil;

Que le Conseil municipal de la Ville de Lachute remercie également de façon générale les nombreux organismes et citoyens pour leur solidarité et leur implication bénévole pour soutenir les organismes communautaires de la région ainsi que les services essentiels;

Que le Conseil municipal témoigne, par cette motion de remerciements, toute sa reconnaissance et sa gratitude envers les organismes et citoyens pour leur générosité et leur solidarité.

-Adopté

7.3. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 6 341 003 du cadastre du Québec et mandat au cabinet DHC Avocats inc.

CONSIDÉRANT la pression de développement à Lachute;

CONSIDÉRANT l'opportunité de développer le secteur de Lorraine, secteur qui est en attente de développement depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT les divers projets de développement de ce secteur et l'importance de bien organiser ce développement, notamment au niveau des trames de rues pour assurer une mobilité sécuritaire et fluide dans la ville;

CONSIDÉRANT que les projets de développement dans le secteur de Lorraine doivent s'intégrer ensemble entre autres par une trame de rues bien réfléchie et adéquate;

CONSIDÉRANT les outils de gestion du développement à la disposition de la Ville et des divers guides d'aménagement existants qui soutiennent la vision de développement de ce secteur pour la Ville;

CONSIDÉRANT que pour favoriser l'intégration de ce nouveau secteur de développement, il est impératif que la Ville de Lachute planifie le prolongement de l'avenue Barron à partir de l'avenue Cristini;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT que l'avenue Barron va constituer une collectrice importante de la ville de Lachute en reliant du Nord au Sud le Centre-Ville au pôle commercial régional à l'est de l'artère Bethany;

CONSIDÉRANT que les promoteurs désirant développer ce secteur ont intégré l'avenue Barron dans leur projet d'ensemble en accord avec la Ville;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du terrain visé par l'expropriation qui fait partie de la partie sud de l'avenue Barron projetée l'ont fait cadastrer en février 2020 et qu'il est maintenant connu comme étant le lot 6 341 003 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de développement est tributaire du développement de la partie sud de l'avenue Barron pour passer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que les infrastructures municipales de ce second projet doivent se brancher à celles présentes dans l'emprise existante du prolongement de l'avenue Lorraine;

CONSIDÉRANT que le tracé de l'avenue Barron et des infrastructures municipales doivent passer sur le lot 6 341 003 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Benjamin Hammond et à la compagnie 9165-4632 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que le prolongement de l'avenue Barron sur le lot 6 341 003 du cadastre du Québec permettra notamment le développement des lots situés de part et d'autre du prolongement de l'avenue Lorraine appartenant à monsieur Benjamin Hammond et à la compagnie 9165-4632 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville doit acquérir le lot 6 341 003 du cadastre du Québec de gré à gré ou par expropriation;

En conséquence; il est:

177-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que les « Considérant » de la présente résolution en font partie intégrante;

Que le Conseil municipal autorise la Ville de Lachute à acquérir de gré à gré ou par expropriation, à des fins de prolongement de l'avenue Barron, le lot 6 341 003 du cadastre du Québec, propriété de monsieur Benjamin Hammond et de la compagnie 9165-4632 Québec inc.;

Que la Ville de Lachute mandate son directeur général, monsieur Benoît Gravel, pour assurer un suivi dans ce dossier et poursuivre les négociations avec les propriétaires et promoteurs;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que la Ville de Lachute mandate le cabinet DHC Avocats inc. pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la *Loi sur l'expropriation* et pour représenter la Ville dans ce dossier;

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;

Que le Conseil municipal autorise l'appropriation des deniers requis à même l'excédent accumulé non affecté;

Que le Conseil municipal impute l'ensemble des coûts de ce dossier au futur règlement d'emprunt du prolongement de l'avenue Lorraine et qu'ils soient imposés à titre de taxe de secteur aux bénéficiaires.

-Adopté

7.4. Mandats de services professionnels dans le cadre de l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 6 341 003 du cadastre du Québec pour le prolongement de l'avenue Barron

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute planifie le prolongement de l'avenue Barron à partir de l'avenue Cristini;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville doit acquérir le lot 6 341 003 du cadastre du Québec de gré à gré ou par expropriation;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des procédures requises, la Ville doit déposer un plan et une description technique du lot visé par l'expropriation;

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par la firme Madore, Tousignant & Bélanger inc. en date du 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des procédures requises, la Ville doit produire un rapport d'évaluation du lot visé par l'expropriation;

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. en date du 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 177-05-2020 adoptée le 4 mai 2020 mandatant la firme DHC Avocats inc. aux fins de la préparation et de l'exécution des procédures requises;

En conséquence; il est:

178-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal mandate la firme Madore, Tousignant & Bélanger inc. arpenteurs-géomètres, située au 514 rue Principale, Lachute, Québec, J8H 1Y3, pour entreprendre la confection du plan et de la description technique (lot 6 341 003 du cadastre du Québec) requis par la Loi, aux fins de l'expropriation pour un montant de 350 \$, taxes en sus ;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal mandate la firme Paris, Ladouceur & Associés inc. évaluateurs immobiliers professionnels, située au 63, rue de la Pointe-Langlois, Laval, Québec, H7L 3J4, pour la préparation d'un rapport d'évaluation et pour agir à titre d'évaluateurs-experts dans le dossier d'expropriation du lot 6 341 003 du cadastre du Québec, propriété de monsieur Benjamin Hammond et de la compagnie 9165-4632 Québec inc. pour un montant de 6 500\$ plus les gestes additionnels requis au dossier, taxes en sus;

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;

Que le Conseil municipal autorise l'appropriation des deniers requis à même l'excédent accumulé non affecté.

-Adopté

8. Trésorerie :

8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 4 mai 2020

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 4 mai 2020, et autres listes auxiliaires telles que déposées par la directrice des Finances et trésorière adjointe par intérim de la Ville;

En conséquence; il est :

179-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 1 870 682,90 \$ et de 612 671,19 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

-Adopté

8.2. Réserve d'une somme de 30 000 \$ à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté accumulé au 31 décembre 2019 afin de se préparer aux obligations financières des prochaines élections

CONSIDÉRANT que les dépenses d'élections ne rencontrent plus les critères d'un actif selon les nouvelles normes comptables et qu'à ce titre elles ne pourront plus être constatées à titre de frais reportés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se constituer une réserve pour se préparer aux obligations financières de novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une élection est normalement réalisée pour une période de quatre ans;

CONSIDÉRANT qu'une élection coûte près de 120 000 \$;

En conséquence, il est:



180-05-2020

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal réserve une somme de 30 000 \$ à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté accumulé au 31 décembre 2019 pour se préparer aux obligations financières des prochaines élections.

-Adopté

9. Greffe :

10. Réglementation :

10.1. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 650 000 \$ pour des travaux de modernisation du réseau d'éclairage pour convertir les luminaires de rue au DEL dans l'ensemble de la ville

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT que cet arrêté prévoit que la procédure référendaire d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le règlement 2020-834 décrète un emprunt et une dépense de 650 000 \$ pour des travaux de modernisation du réseau d'éclairage pour convertir les luminaires de rue au DEL dans l'ensemble de la ville;

CONSIDÉRANT que ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est jugé prioritaire par le Conseil et qu'il souhaite que le processus d'approbation de ce règlement se poursuive;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2020-2021-2022 sous le numéro 17808;

En conséquence; il est :

181-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil désigne le règlement 2020-834 comme prioritaire;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 650 000 \$ pour des travaux de modernisation du réseau d'éclairage pour convertir les luminaires de rue au DEL dans l'ensemble de la ville », soit adopté sous le numéro 2020-834.

Que le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 650 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

-Adopté

10.2. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) concernant la tarification des services offerts par les municipalités;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 20 avril 2020;

En conséquence; il est :

182-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute », soit adopté sous le numéro 2020-756-6.

-Adopté

10.3. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les normes relatives aux conteneurs à l'article 4.6.1

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 2 mars 2020 et la présentation, le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la consultation publique qui devait se tenir le 6 avril 2020 telle que prévue par l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 20 mars 2020 a été suspendue suite à l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020 pris dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus);



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a désigné comme prioritaire l'adoption du présent règlement aux termes de la résolution 126-03-2020 datée du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue le 20 avril 2020 telle que prévue par l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT que suite à cette procédure de remplacement, l'approbation des personnes habiles à voter n'est pas requise;

En conséquence; il est :

183-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les normes relatives aux conteneurs à l'article 4.6.1 », soit adopté sous le numéro 2020-739-89.

-Adopté

10.4. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les fermettes de l'article 3.10

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 2 mars 2020 et la présentation, le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT que la consultation publique qui devait se tenir le 6 avril 2020 telle que prévue par l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 20 mars 2020 a été suspendue suite à l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020 pris dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a désigné comme prioritaire l'adoption du présent règlement aux termes de la résolution 126-03-2020 datée du 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue le 20 avril 2020 telle que prévue par l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT que suite à cette procédure de remplacement, l'approbation des personnes habiles à voter n'est pas requise;

En conséquence; il est :

184-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les fermettes de l'article 3.10 », soit adopté sous le numéro 2020-739-90.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.5. Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1,5 M\$ pour des travaux de développement, de prolongement et d'amélioration des réseaux de sentiers et de pistes cyclables dans l'ensemble de la ville:

10.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Denis Richer à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de développement, de prolongement et d'amélioration des réseaux de sentiers multifonctionnels et de pistes cyclables dans l'ensemble de la ville et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.5.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 mai 2020, Monsieur le conseiller Alain Lanoue dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de développement, de prolongement et d'amélioration des réseaux de sentiers multifonctionnels et de pistes cyclables dans l'ensemble de la ville », version du 29 avril 2020, qui sera adopté à une séance subséquente.

11. Ressources humaines :

11.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire

Le rapport daté du 27 avril 2020 concernant l'embauche de personnel temporaire à la Direction des travaux publics, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

11.2. Nomination au poste de Contremaître, Travaux publics et autorisation de signature du contrat de travail

CONSIDÉRANT le départ volontaire du titulaire du poste le 9 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé par la Ville de Lachute pour recruter un titulaire audit poste;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues effectuées par un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection, ainsi que les discussions tenues avec le candidat retenu;

CONSIDÉRANT l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre et la Politique et directives



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

concernant la rémunération du personnel cadre, adoptées par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;

En conséquence; il est:

185-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges et résolu

Que le Conseil municipal procède à la nomination de monsieur Alexandre Dion-Legault au poste de contremaître, Travaux publics et que son traitement soit fixé selon ce qui est prévu dans l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre, adoptées par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

Que l'entrée en fonction de Monsieur Dion-Legault à titre de contremaître, Travaux publics, soit fixée le ou vers le 15 juin 2020;

Que le Conseil autorise le directeur général ainsi que le directeur des Ressources humaines à signer, tel que présenté substantiellement, le contrat de travail entre la Ville de Lachute et monsieur Alexandre Dion-Legault.

-Adopté

11.3. Autorisation de signer la lettre d'entente numéro SL2211_2020-02 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2211 (cols bleus) et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de Monsieur Guy Griffiths, opérateur traitements des eaux, dans laquelle il informe la Ville de son départ à la retraite, et ce, à compter du 3 mai 2020;

CONSIDÉRANT le contexte particulier et exceptionnel que nous vivons actuellement, en période de pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 131-04-2020, dans laquelle le Conseil municipal détermine les services prioritaires et les ressources jugées essentielles à la Ville de Lachute durant la pandémie de la COVID-19, et dans laquelle se retrouvent les services assurés par l'équipe d'opérateurs aux traitements des eaux;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville d'assurer le maintien des services essentiels en pouvant compter sur une équipe de travail complète aux traitements des eaux potables et usées;

CONSIDÉRANT l'accord de Monsieur Griffiths de repousser la date de sa retraite au 19 juin 2020 afin que la Ville puisse finaliser le processus de recrutement puis procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource pour le remplacer comme titulaire au poste d'opérateur traitements des eaux;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT l'article 23.06 de la convention collective des cols bleus présentement en vigueur, qui prévoit l'allocation d'une prime de départ lors de la retraite d'un employé et dont les modalités sont fixées, notamment, en fonction de l'âge de l'employé à son départ;

CONSIDÉRANT que la date du 65^e anniversaire de naissance de Monsieur Griffiths sera le 4 mai 2020, date à laquelle il ne serait plus éligible à l'allocation de départ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

En conséquence il est:

186-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général et le directeur des Ressources humaines à signer la lettre d'entente numéro SL2211_2020-02 intitulée « Allocation de la prime de départ à 65 ans pour M. Guy Griffiths » entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 (cols bleus) et la Ville de Lachute;

Que le Conseil municipal profite de l'occasion pour remercier M. Guy Griffiths pour tout près de 45 années au service de la Ville de Lachute et lui souhaite une magnifique retraite.

-Adopté

12. Travaux publics / Génie :

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur de la Sécurité incendie pour le mois de mars 2020

Monsieur le maire résume le rapport du directeur de la Sécurité incendie pour le mois de mars 2020 et il est déposé au Conseil.

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois de mars 2020

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois de mars 2020 et il est déposé au Conseil.

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2020

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour le 45, rue Georgette-Laurin; le 412, 472 et 693, rue Principale;



187-05-2020

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2020.

-Adopté

15. Loisirs :

16. Affaires diverses :

**16.1. Construction de deux nouvelles rues dans le secteur de la rue
Georgette-Laurin – Entente sous l'égide du règlement numéro 2013-758 -
Abrogation de la résolution 153-04-2020**

CONSIDÉRANT la résolution 153-04-2020;

CONSIDÉRANT que l'entente doit être conclue avec 9247-2901 Québec inc. au lieu de Camping un air d'été;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis sous l'égide du règlement municipal numéro 2013-758;

En conséquence; il est:

188-05-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les termes de l'entente de construction de deux nouvelles rues sur le lot 4 992 016 et une partie du lot 4 986 300 du cadastre du Québec;

Également résolu que le maire et la greffière soient autorisés à signer la documentation conséquente pour la municipalité;

Que le Conseil municipal abroge la résolution numéro 153-04-2020.

-Adopté

17. Deuxième période de questions

Le maire ayant traité les questions reçues par courriel lors de la période de questions du point 6 de la présente séance, la deuxième période de questions est annulée.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



18. Levée de la séance

En conséquence, il est :

189-05-2020

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 35.

-Adopté

Carl Péroquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière